

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 septembre 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le jeudi 15 septembre 2016 dans la salle du Conseil, sous la Présidence de M. Christian CIERCOLES, Maire.

Ouverture de la séance : 20 heures 00.

Madame Gaël KERVERN a été nommée secrétaire de séance.

Madame Marlène SENDRON a été nommée secrétaire de séance auxiliaire.

PRÉSENTS : MMES SAGET, KERVERN, CALMETTES, CARBO, AUGER, BOUSSEMART, VOLTES. MM CIERCOLES, MARCHAND, ANJARD, VERDIER, GUITARD.

ABSENT NON EXCUSE : MM THURIES.

PROCURATIONS : MM CARLES à MME CALMETTES
MM TIBAL à MM ANJARD
MM MONTALIEU à MM CIERCOLES
MME MONZON à MM GUITARD
MME TULET à MM MARCHAND

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du précédent conseil en date du 26 juillet 2016. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter deux éléments à l'ordre du jour, ce qui lui est accordé.

1- Lotissement communal « Les Moulins de Lutché » Prix des lots.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux d'aménagement du lotissement communal « Les Moulins de Lutché » comprenant 9 lots.

Monsieur le maire propose le prix de chaque lot comme suit :

✓ Lot n° 1	80 730.00 €
✓ Lot n° 2	77 688.00 €
✓ Lot n° 3	79 794.00 €
✓ Lot n° 4	110 000.00 €
✓ Lot n° 5	121 275.00 €
✓ Lot n° 6	80 496.00 €
✓ Lot n° 7	87 984.00 €
✓ Lot n° 8	88 218.00 €
✓ Lot n° 9	88 218.00 €

Voté à la majorité ; 11 voix pour et 1 abstention

2- Vente d'une parcelle- Lot n° 4 Lotissement Communal « Les Moulins de Lutché ».

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de vendre à Madame LAFFONT Nelly et Madame LEPINE Laure associées, Cabinet médical Kinésithérapeute une parcelle de terrain qui est propriété communale. Il s'agit du lot n°4, cadastré section B n° 1072 ET 1785p, d'une superficie de 526 m².

Le prix de vente s'élève à 110 000.00 € net.

Monsieur le Maire précise que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés) sont à la charge de l'acquéreur.

Voté à l'unanimité

3- Décision Modificative Budget communal.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit sur le Budget Communal, de prélever la somme de 31 000.00 € sur l'article 2135 op 109 et de transférer celle-ci sur l'article 21312 op 148.

Voté à l'unanimité

4- Reconduction de la location salle Adelort – Mise en place du tarif mensuel.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association ITEP Saint-François « ANRAS » a fait une demande de renouvellement pour la location de la salle Adelort les mercredis de 9h30 à 11h30 hors vacances scolaires. Il propose de renouveler cette location et de ne pas augmenter le tarif soit 40,00 € mensuel. Il précise qu'une nouvelle convention sera signée entre les deux parties pour l'occupation des locaux.

Voté à l'unanimité

5- Création d'un éclairage public au parking de la future salle polyvalente.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande en date du 05 décembre 2014 relative à la création d'un éclairage public du parking de la future salle polyvalente (11AR214).

- Au niveau de l'armoire modulaire REMBT à proximité du coffret C400/P200. Création d'un coffret comptage d'éclairage public équipé d'une horloge astronomique radio pilotée avec pouvoir de coupure.

- Création d'un premier départ avec déroulage d'un câble 3G10² sur environ 100 mètres le long de la voie d'accès avec création d'une antenne au niveau de l'axe central du parking.

- Pose de 3 ensembles 1 composé d'un mât cylindro-conique hauteur 5 mètres et d'un appareil type déco avec réflecteur routier et Lampe LED 45 W, 2 ensembles doubles composés d'un mât cylindro-conique hauteur 5 mètres et de 2 appareils type déco avec réflecteur routier et Lampe LED 45 W.

- Création d'un second départ avec déroulage d'un câble 3G6² sur environ 50 mètres le long de l'accès PMR et pose de 3 ensembles hauteur 5 mètres avec appareil type déco avec réflecteur routier et Lampe LED 45 W.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

○ TVA	10 307,00 €
○ Part SDEHG	38 080,00 €
○ Part restant à la charge de la commune (Estimation)	17 063,00 €
<hr/>	
TOTAL	65 450,00€

Voté à l'unanimité

6 - Choix du coordonnateur mission SPS – Travaux de construction d'une salle polyvalente.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre un coordonnateur pour la mission de Sécurité et Protection de la Santé pour les futurs travaux de la construction de la salle polyvalente.

Il propose 3 devis comprenant chacun une phase de conception et une phase de réalisation :

- Philippe LARROQUE pour un montant de 5 978,00 € HT la société étant soumise au régime de la micro entreprise, il n'y a donc pas de TVA.
- APAVE SUDEUROPE pour un montant de 6 072,00 € HT soit 7 286,40 € TTC.
- SPS 81 pour un montant de 9 500,00 € HT soit 11 400,00 € TTC.

Monsieur le Maire propose de retenir le coordonnateur Philippe LARROQUE pour un montant de 5 978,00 € HT la société étant soumise au régime de la micro entreprise, il n'y a donc pas de TVA.

Voté à l'unanimité

7 - Remplacement d'un axe motorisé au 3^{ème} rideau métallique local atelier – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer l'axe motorisé du 3^{ème} rideau métallique au local des ateliers municipaux.

Il présente 3 devis :

- ALUMINIUM OCCITAN pour un montant de 1 530,00 € HT soit 1 836,00 € TTC.
- SMD pour un montant de 1 856,32 € HT soit 2 227,58 € TTC.
- V.S.M pour un montant de 2 356,67 € HT soit 2 828,00 € TTC.

Monsieur le Maire propose de retenir ALUMINIUM OCCITAN pour un montant de 1 530,00 € HT soit 1 836,00 € TTC. Il précise qu'une demande de subvention va être déposée auprès du Conseil Départemental.

Voté à l'unanimité

8 - Achats ampoules LED – Bâtiments communaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter des précisions sur la délibération n° 033/2016, concernant l'achat d'ampoules LED pour remplacer l'éclairage des bâtiments communaux.

Cette dépense faisant l'objet d'une demande de subvention, elle sera imputée en investissement au chapitre 21 article 2128 opération 149.

Voté à l'unanimité

9 – Nomination d'une Rue.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de donner un nom à la rue du Lotissement d'Activités « Les Mortiers ».

Il propose de la nommer Rue Cauterelle.

Voté à l'unanimité

Fin de la séance : 21h00